



Communiqué de presse

La Wallonie de la propreté !

25.02.2009 – Cabinet du Ministre Benoît LUTGEN

La propreté de l'espace public est un élément structurant du cadre de vie des personnes. Elle constitue l'un des atouts en matière touristique mais aussi un des facteurs d'attractivité des investisseurs. La propreté est une **question de respect et d'éducation**.

Pour Benoît LUTGEN, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour viser l'excellence en matière de propreté de l'espace public. Le Ministre lance dès lors **un appel à toutes les communes wallonnes pour qu'elles déposent leur plan « propreté »**.

La société SONECOM a réalisé une étude comparative de la propreté dans les 262 communes wallonnes. Les enquêteurs s'étant rendus dans les communes dans un lieu donné à un moment donné, elle constitue un **instantané de la situation**.

Pour Benoît LUTGEN, cette **évaluation constitue avant tout un outil de sensibilisation et d'aide à la prise de décision**, que ce soit au niveau régional ou communal.

Le Ministre souhaite surtout **mobiliser et fédérer les énergies** pour améliorer la propreté notamment grâce à différents outils qu'il met à disposition des communes dans le cadre du Plan Propreté pour la Wallonie.

I. Les résultats d'une étude comparative : un monitoring de la propreté

Une enquête a été menée dans les 262 communes wallonnes entre le 7 août et le 12 octobre 2008 par le bureau d'études SONECOM.

Huit endroits stratégiques ont été analysés : les axes de pénétration dans la commune, les zones résidentielles, les abords de gares et d'arrêts de bus, les abords d'écoles, les cœurs de ville/village, les rues commerçantes, les abords d'attractions et enfin les itinéraires balisés. Pour chaque lieu, une grille d'évaluation standardisée a été remplie par un enquêteur (entre 30 et 50 observations par lieu étudié).

L'évaluation correspond donc à une **photographie d'un échantillon de lieux** d'une commune **à un moment donné**. **83.800 observations** ont ainsi été effectuées. Elles correspondent à autant de **clichés**.

Les critères d'analyse concernent par exemple la propreté et l'état général des trottoirs, la propreté et l'entretien des parkings, la présence ou non de graffitis, l'existence d'anciennes affiches, la présence ou non de poubelles, ... Pour chaque critère et sous-critère, une appréciation de type binaire (oui – non) a été accordée pour mesurer l'état général de propreté et d'entretien du lieu visité.

De manière générale, il ressort de cette enquête que **les abords des arrêts des transports en commun sont les plus problématiques**. En moyenne, 19% sont considérés comme sales. Les routes et trottoirs sont également des lieux où les déchets « sauvages » sont fréquents (13%), ainsi que les parkings (12%). Par contre, au niveau des espaces verts, 9% sont considérés comme sales. En ce qui concerne les quartiers résidentiels et les itinéraires balisés, il s'agit de 6 %.

Cette enquête établit également **des liens entre le degré de propreté des communes et ses caractéristiques**. Les communes rurales et les communes les plus touristiques sont en moyennes plus propres.

Les déchets d'emballage représentent 60% des déchets constatés. Selon les lieux observés, le type de déchets diffère.

Sur les axes de pénétration, il s'agit surtout de bouteilles et de sacs poubelles. Les plus petits déchets (mégots, chewing-gum) sont plus souvent observés dans les centres ville, les rues commerçantes et aux abords des écoles.

La majorité des déchets observés sont en papier/carton ou en plastique, les déchets textiles et en verre sont beaucoup plus rarement rencontrés. En ce qui concerne les poubelles, **74% des lieux visités sont équipés d'au moins une poubelle**. En centre-ville ce ratio s'élève à 85% et descend à 61% le long des itinéraires balisés.

5 groupes types de communes ont été constitués en fonction d'une valeur de référence et de comparaison sur base des observations réalisées.

II. Des actions : prévention - éducation - répression

La volonté de Benoît LUTGEN est de **soutenir au maximum les communes** qui font de la propreté et de la lutte contre les incivilités un objectif majeur de leur politique. Différents instruments ont déjà été mis en place.

1. Actions de sensibilisation

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement et à la propreté constitue une réponse aux incivilités et aux délits environnementaux.

Pour rappel, divers instruments ont été mis en place. L'objectif est de faire évoluer les comportements dès le plus jeune âge.

Que ce soit via le réseau des CRIE (2,6 millions € par an) ou les partenariats avec les communes et les intercommunales par exemple (1 million € par an), les actions d'éducation et de sensibilisation se sont multipliées en Région wallonne depuis 2004.

2. Opération Wallo'Net

Le programme Wallo'Net initié par le Ministre Benoît LUTGEN, c'est un investissement de **4 millions €** qui a permis l'engagement de **435 agents** au service de la propreté de la Région wallonne.

1. Wallo'Net I

En 2005, le Ministre Benoît LUTGEN a lancé l'opération Wallo'Net I afin **d'améliorer la propreté des sites touristiques, des cœurs de ville et de village, des attractions, ...** Vu le succès et la nécessité de l'opération, le Ministre l'a reconduite pour 2 ans fin 2007. **325 personnes**, engagées à temps plein dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP), ont été mises à disposition de **100 communes**. L'intervention financière de la Région wallonne s'élève à **2.790.000 €**.

2. Wallo'Net II

En mai 2007, le Ministre a décidé d'amplifier le projet et a lancé le programme Wallo'Net II. Ce deuxième volet est entièrement consacré à l'entretien et à la **propreté des itinéraires touristiques balisés**. **90 travailleurs PTP** supplémentaires ont été engagés par les Maisons du Tourisme grâce à une intervention régionale de **837.000 €**.

3. Wallo'Net III

Prochainement, **une vingtaine de travailleurs PTP** seront engagés dans le cadre des Contrats de rivière. Ces agents auront pour mission **d'entretenir les berges, les fossés enherbés, ...** L'intervention financière de la Région wallonne s'élèvera à **300.000 €** pour cette nouvelle opération.

3. Incivilités : engagement d'agents constatateurs

Le décret relatif à la répression des délits et des incivilités environnementales a été adopté le 27 mai 2008 et est d'application entière depuis le 27 janvier dernier. Il **symbolise la lutte contre les incivilités environnementales**. Il constitue aussi un **outil de prévention**.

Des amendes administratives aux peines pénales encourues, tous les délits sont réprimés de manière identique partout en Wallonie. De plus, pour sanctionner les comportements inciviques, le décret instaure un **régime de sanction directe**, via le **paiement immédiat d'une transaction**.

Le décret organise également de manière uniforme la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions environnementales, dans un objectif de cohérence, de clarté et d'efficacité.

Grâce à des subventions de la Région wallonne s'élevant à plus de 2 millions €, **90 agents constatateurs** de ces incivilités sont actuellement **en cours de recrutement par les communes** qui en ont fait la demande.

4. Campagne « alapoubelle.be »

Le Ministre Benoît LUTGEN a lancé dernièrement une campagne de communication pour sensibiliser et responsabiliser les Wallons mais également pour **soutenir les communes et les intercommunales dans leurs efforts**.

Dans le cadre de cette campagne, les communes peuvent recevoir soit **une aide logistique** (matériel de nettoyage tel que des gants, des sacs poubelles, des vestes, ...) soit **un soutien financier** pour développer des actions concrètes pour lutter contre les déchets sauvages. Il doit s'agir d'initiatives qui vont au-delà de simples opérations de nettoyage.

A ce jour, **38 communes et 4 intercommunales** ont introduit une demande.

Parmi les actions qui seront développées par les communes figurent notamment :

- le placement de panneaux d'information et de sensibilisation ;
- l'envoi de toutes-boîtes aux habitants de la commune ;
- des campagnes de sensibilisation dans les écoles ;
- la visite de centres de tri ;
- l'installation de poubelles ;
- l'installation de paniers à canettes le long des routes ;
- l'installation de cendriers urbains ;
- la distribution de cendriers portables et de sacs poubelles pour voitures ;
- l'aménagement de « canisites ».

L'ensemble de ces mesures constituent pour le Ministre Benoît LUTGEN de véritables outils de sensibilisation et d'action pour **tirer l'ensemble des 262 communes de la Wallonie vers le haut**.

Améliorer durablement la propreté de notre région, c'est respecter davantage le cadre de vie de toutes les Wallonnes et de tous les Wallons.

Benoît LUTGEN lance un appel à toutes les communes wallonnes pour qu'elles déposent leur plan « propreté ».

Contact Presse du Ministre Benoît LUTGEN :

Audrey Jacquiez - 0497/161 861 - e-mail : audrey.jacquiez@gov.wallonie.be

Gaëtan Frippiat - 0474/553 824 - e-mail : gaetan.frippiat@gov.wallonie.be